

2023 - 2024

La section petits ruminants retrouve depuis 5 ans son dynamisme. Elle s'adapte aux spécificités des deux espèces afin de répondre au mieux aux demandes des éleveurs.

MES AIDES & SERVICES

Section caprine et ovine

GDS Maine et Loire
30 Avenue de la Quantinière
B.P. 70145 - 49803 TRÉLAZÉ
02 41 33 61 01
gds49@reseaugds.com

LA SECTION CAPRINE CONTINUE SON ÉVOLUTION

La section caprine connaît depuis 5 ans une évolution croissante. Le nombre d'actions proposées aux éleveurs a doublé, un nouveau bureau s'est constitué. À cela s'ajoute une présence terrain plus importante et donc de nouvelles demandes de la part des éleveurs. Pauline, responsable de la section nous confirme « Cette année encore nous avons été très sollicités par les éleveurs avec 7 nouveaux plans d'assainissement dans le département. C'est une production qui attire, des animaux très sensibles et gérer le sanitaire fait partie des priorités de la filière caprine ».

On observe aussi très clairement au sein du GDS Maine et Loire un nombre de caprins cotisants en augmentation. Cela s'explique par de nouvelles installations ainsi que la mise en place d'actions en cohérence avec les demandes terrain. Pauline ajoute « Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles idées avec les représentants d'éleveurs. Que ce soit des nouvelles actions ou des nouveaux thèmes de formations, on essaie de coller au mieux avec le terrain. J'en profite aussi pour lancer un appel aux éleveurs du département, nous avons de la place au sein de la commission ! ».

Cette année, la commission ne fera pas évoluer les actions, par contre une revalorisation de la cotisation a été décidée. Avec 4 fois plus d'aides reversées en 4 ans sans augmentation de la cotisation hors inflation, le budget en fin de campagne est déficitaire. Afin de continuer dans une dynamique positive et d'être pro actif sur le terrain il faut que la section caprine ait les moyens financiers d'évoluer.

ACTIONS	DÉTAILS
AUTOPSIE	Frais vétérin Frais d'analy
AVORTEMENT	Frais d'analy
BÂTIMENT	Visite conse Diagnostic
BILAN OLIGO ET VITAMINES	Frais d'analy
CODE MUTUEL	Visite initial
DIARRHÉE NÉONATALE	Frais d'analy
EAU	Déplacemen Frais d'analy
FIÈVRE Q	Plan de vac Frais d'analy Boîtes d'aig
FORMATION	Coût de for
INSTALLATION	Frais d'analy
JA	Visite conse Réduction 1
PARASITISME	Frais d'analy
PARATUBERCULOSE	Visite conse Plan de lutt
PROPHYLAXIE	Frais d'analy

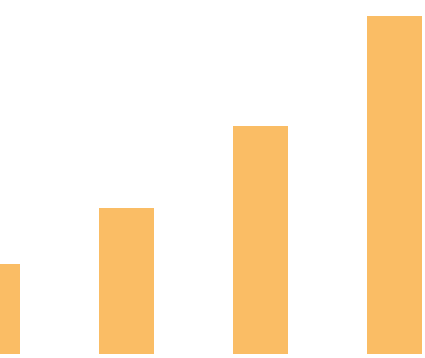
ÉVOLUTION DU MON

	AIDES HT
aires	40 €
prises complémentaires	60% ⁽²⁾
prises autres que Brucellose	60% ⁽¹⁾
il ventilation par technicien GDS	100%
électrique par technicien GDS	100%
prises	60% ⁽¹⁾
e et/ou de maintien	100%
prises	60% ⁽²⁾
nt + Prélèvements	100%
prises à régler au GDS	tarif préférentiel
cination	60%
prises dans le cadre du plan	60%
uilles si mise en place plan	100%
mation + repas	100%
prises lors de reprise cheptel	200 € sur 1 an
il + suivi	100%
ère année adhésion (quote part)	30%
prises : coproscopies	60% ⁽²⁾
il et suivi	100%
e ou de vaccination	50%
prises Brucellose	70% ⁽³⁾

Dans le tableau ci-contre, les actions et les taux de prise en charge 2023-2024 pour les adhérents GDS 49.

Cotisation caprine
1,01 €/caprin présent selon déclaratif EDE.

TANT DES AIDES REVERSÉES



En 2018-2019,
 2 980.30€ d'aides ont été reversées aux éleveurs caprins du département.

En 2022-2023,
 c'est 4 fois plus (20 000€). Elles font suite principalement à des remboursements d'analyses Brucellose (prophylaxie) ainsi que des aides dans le cadre du plan d'assainissement Paratuberculose ou Fièvre Q.

LA SECTION OVINE

ACTIONS	DÉTAILS	AIDES HT
AUTOPSIE	Frais vétérinaires	40 €
AVORTEMENT	Frais d'analyses autres que Brucellose	60%
BÂTIMENT	Visite conseil ventilation par technicien GDS Diagnostic électrique par technicien GDS	100%
BILAN OLIGO ET VITAMINES	Frais d'analyses	60% ⁽¹⁾
EAU	Déplacement + Prélèvement Frais d'analyses à régler au GDS	100% tarif préférentiel
FORMATION	Coût de formation + Repas	100%
FUSION DE CHEPTELS	Visite conseil	100%
INSTALLATION	Frais d'analyses lors de reprise cheptel	200 € sur 1 an
JA	Visite conseil + suivi Réduction 1ère année adhésion (quote part)	100% 30%
PARASITISME	Frais d'analyses : coproscopies	60% ⁽²⁾
PARATUBERCULOSE	Visite conseil et suivi Frais d'analyses PCR environnement Plan de lutte : frais d'analyses	100% 80% 50%
PROPHYLAXIE	Frais d'analyses et frais de prélèvements de la Brucellose	70% ⁽³⁾

⁽¹⁾ Aide plafonnée à 300€/an ⁽²⁾ Aide plafonnée à 100€/an ⁽³⁾ Aides sur tarifs Inovalys Angers

Dans le tableau ci-contre, les actions et les taux de prise en charge 2023-2024 pour les adhérents GDS 49.

Cotisation ovine
0,72€/ovin présent
selon déclaratif EDE.

Suite à la demande d'un éleveur du département, les GDS Pays de Loire se sont réunis afin de créer un billet de garantie conventionnelle. La plupart des maladies s'achètent et si certaines précautions ne sont pas prises, une seule introduction peut provoquer une catastrophe sanitaire et forcément économique. La gestion sanitaire des introductions est donc une mesure majeure de biosécurité. Le billet de garantie conventionnelle est un document cosigné par le vendeur et l'acheteur servant d'abord de base de discussion entre les deux parties sur l'état sanitaire des animaux. C'est surtout un engagement entre l'acheteur et le vendeur qui s'engage à reprendre et à rembourser les animaux s'ils sont atteints par certaines maladies. À savoir que dans la majorité des cas, il n'y a aucun recours possible auprès du vendeur sauf si ce billet de garantie conventionnelle est utilisé.

LES CLÉS D'UNE INTRODUCTION RÉUSSIE !

Compléter et signer le billet de garantie conventionnelle en 2 exemplaires : un conservé par l'acheteur et un autre conservé par le vendeur.

Isoler les animaux introduits et les maintenir en quarantaine jusqu'à la réception des résultats d'analyses. Vous pouvez réaliser d'autres analyses à l'introduction que celles du billet de garantie, par contre, les résultats de ces analyses n'engageront pas le vendeur.

En cas de résultat positif, prévenir le vendeur dans les 30 jours après l'arrivée des ovins qui s'est engagé à reprendre les animaux ou le lot réagissant.

Au besoin, demandez conseil à votre vétérinaire ou à votre technicien GDS.